



## LANCEMENT DU GUICHET NUMÉRIQUE POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La communauté de communes Inter Caux Vexin simplifie les démarches de ses habitants en ouvrant un guichet numérique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera possible de déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes dont l'instruction des dossiers est assurée par les services de la CCICV.

Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la communauté de communes, permettra aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.

Grâce au guichet numérique, il sera possible de suivre l'instruction des demandes en temps réel et de conserver les pièces des dossiers aussi longtemps que nécessaire.

**Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation** : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, **avec les mêmes délais légaux de traitement**.

**Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite le dépôt des demandes et limite les déplacements !**



**VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?**

Inter Caux Vexin  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES !**

Déposez vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU

ou scannez ce code



DECLARATION PREALABLE  
CERTIFICAT D'URBANISME  
PERMIS DE CONSTRUIRE  
PERMIS D'AMENAGER  
PERMIS DE DEMOLIR